



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 5 mai 2026

Nombre de conseillers
en exercice : 39
Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 33
Nombre de représentés : 04

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 31
Nombre de représentés : 06
Nombre de votants : 37

OBJET

Affaire n° 2026-106

**ADHÉSION À LA CENTRALE
D'ACHAT CANUT**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 27 avril 2026.
- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 6 mai 2026.

LE MAIRE



Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le mardi cinq mai à seize heures, le conseil municipal de la commune du Port, après convocation légale, s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Olivier HOARAU, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie Testan.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau maire, M. Franck Jacques Antoine 1^{er} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 3^{ème} adjoint, M. Bernard Robert 5^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 6^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 7^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 8^{ème} adjointe, M. Zakaria Ali 9^{ème} adjoint, Mme Danila Bègue 10^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 11^{ème} adjoint, M. Jacques Elie Benard, M. Jean-Paul Burkic, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagés, Mme Yvette Latchimy, Mme Claudette Clain Maillot, M. Alain Iafar, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, M. Mihidoiri Ali, Mme Romina Woadally, M. Naren Mayandi, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Aurélie Testan, M. Morgan Jovien, Mme Samantha Nellee, M. Julien Bitaut, Mme Léanna Naboth.

Représenté (es) : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe par Guy Pernic (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe par M. Armand Mouniata, M. Alain Iafar par Mme Sophie Tsiavia, Mme Isabelle Erudel par M. Franck Jacques-Antoine (à partir de l'affaire n° 2026-076), Mme Nancy Tatel par Mme Véronique Bassonville, Mme Emmanuelle Thomas par M. Jean-Patrick Boitard.

Arrivée (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Mme Annick Le Toullec 2^{ème} adjointe et Mme Isabelle Erudel à 17h43 (affaire n° 2026-076).

Absents : M. Jean-Yves Langenier et Mme Barbara Saminadin.

.....
.....

Affaire n° 2026-106

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT CANUT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'offre particulièrement compétitive de produits et services en matière de systèmes d'information numériques et de télécommunication proposée par la centrale d'achat CANUT ;

Considérant que cette centrale d'achat est accessible aux pouvoirs adjudicateurs du secteur public territorial ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » réunie le 22 avril 2026 ;

Après avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : M. Jean-Patrick Boitard et Mme Emmanuelle Thomas),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'adhésion de la ville du Port à la centrale d'achat CANUT dans les conditions rappelées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à renouveler cette adhésion pour les années suivantes jusqu'au prochain renouvellement du conseil municipal et à passer commande des marchés d'accords-cadres proposés par la centrale d'achat ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat CANUT.

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT CANUT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'adhésion de la ville du Port à la centrale d'achat CANUT (Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms) spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms.

Dans le cadre de ses activités, la Ville du Port lance de nombreuses commandes pour acquisition d'équipements et services numériques (matériels, logiciels et télécommunications). Elle peut passer des commandes sous forme de marchés publics ou encore recourir à une centrale d'achat. L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour l'acquisition de travaux, fournitures ou services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence au sens du Code de la commande publique.

Dans sa recherche d'efficacité financière, la Ville du Port a l'opportunité de maintenir et d'améliorer son niveau de service tout en bénéficiant de tarifs avantageux via l'adhésion à la centrale d'achat CANUT ouverte aux collectivités territoriales.

Cette nouvelle centrale d'achat dispose effectivement d'une offre de produits et services numériques et de télécommunications particulièrement compétitive, ce qui motive cette adhésion. La ville du Port pourra notamment recourir à cette structure pour les projets de boucle locale optique privée sur le territoire communal, de vidéosurveillance ou encore d'évolution des services numériques à la population.

L'adhésion à la centrale d'achat est gratuite. Seul l'accès aux marchés d'accords cadre disponibles sur la plate-forme est facturé selon les tarifs dégressifs suivants :

Coût annuel	Etablissement \geq 500 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC
Commune			
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €

Ceci étant exposé, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la ville du Port à la centrale d'achat CANUT dans les conditions rappelées ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document ou convention nécessaire au bénéfice des offres de services de la centrale d'achat.

Formulaire d'adhésion à la CANUT

Etablissement demandeur : **COMMUNE DU PORT**
9 rue Renaudière de Vaux
97420 LE PORT
SIRET : 21974007300016

Objet : Demande d'adhésion à la CANUT, association régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée et le décret du 16 août 1901.

L'Association est un Acheteur sous forme de Pouvoir adjudicateur au sens des dispositions de l'article L1211-1 du code de la commande publique (CCP) ayant pour objet d'exercer une activité de centrale d'achats au sens de l'article L.2113-2 du CCP ou tout texte subséquent le complétant ou s'y substituant.

L'Etablissement reconnaît avoir connaissance de l'objet associatif de la CANUT et de ses statuts qu'il aura pu obtenir sur simple demande formulée par courrier ou par email (canut@canut.org).

L'adhésion d'un établissement représentant un groupement vaut pour son établissement et pour l'ensemble des établissements du groupement.

L'adhésion à la CANUT est gratuite. Seuls des coûts d'utilisation des accords-cadres mis à disposition (appelés frais de gestion ou redevances pour l'accès aux marchés) pourront être facturés, permettant de financer le fonctionnement de l'association. La tarification figure en annexe.

La demande d'adhésion porte sur (choisir l'option souhaitée) :

Adhésion en tant que Membre (participation aux votes en AG)	X
Adhésion en tant que Membre (participation aux votes en AG) ET Demande pour siéger au Conseil d'Administration (selon les places disponibles et les résultats de l'élection en Assemblée Générale)	

La demande d'adhésion sera confirmée et matérialisée par la contresignature des présentes.

Fait à LE PORT

le

Signature pour l'établissement ou le groupement	Signature pour la CANUT
Olivier HOARAU, MAIRE	Le Président de l'association, Ou par délégation,

Annexe : tarification CANUT en vigueur au 01/01/2024

Coût annuel	Structure >=500 employés			Structure <500 employés			Structure <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC
Structure seule									
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Coût annuel par groupe de structures**	>=400 structures	>=350 < 400 structures	>=300 < 350 structures	>=250 < 300 structures	>=200 < 250 structures	>=150 < 200 structures	>=100 < 150 structures	>= 50 < 100 structures	< 50 structures
		Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT
Groupement	Nous consulter								
1er accord-cadre		5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €
2 accords-cadres remise 2%		9 800 €	8 820 €	7 840 €	6 860 €	5 880 €	4 900 €	3 920 €	2 940 €
3 accords-cadres remise 4%		14 400 €	12 960 €	11 520 €	10 080 €	8 640 €	7 200 €	5 760 €	4 320 €
4 accords-cadres remise 6%		18 800 €	16 920 €	15 040 €	13 160 €	11 280 €	9 400 €	7 520 €	5 640 €
5 accords-cadres remise 8%		23 000 €	20 700 €	18 400 €	16 100 €	13 800 €	11 500 €	9 200 €	6 900 €
6 accords-cadres remise 10% = PLAFOND		27 000 €	24 300 €	21 600 €	18 900 €	16 200 €	13 500 €	10 800 €	8 100 €

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 974-219740073-20260505-DL_2026_106-DE

S²LOW



CANUT

Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms
pour les collectivités, par les collectivités

BIENVENUE À LA CANUT

Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms, la CANUT propose **des accords-cadres** qui simplifient les achats de matériels, logiciels et prestations et couvrant l'ensemble des besoins **informatiques et télécoms** de ses bénéficiaires.

Association loi 1901, la CANUT est une ressource **dédiée aux collectivités** permettant de bénéficier de conditions d'achat préférentielles, avec des accords-cadres clé en main dans le respect du code de la commande publique.

UNE CENTRALE D'ACHAT GARANTISSANT TRANSPARENCE ET SÉCURITÉ



Proximité et transparence
avec les bénéficiaires



Gestion rapide et simplifiée des achats
sans limite de montant



Des marchés innovants et adaptés
aux besoins des collectivités



Une équipe d'acheteurs experts du
numérique et des télécoms



Une relation directe avec
les titulaires des accords-cadres



Une aide et des conseils juridiques
durant l'exécution des marchés

QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le 19/05/2026

ID : 974-219740073-20260505-DL_2026_106-DE

L'ensemble des **établissements publics et personnes morales de droit privé à but non-lucratif** peuvent bénéficier des accords-cadres développés par la CANUT.

- Collectivités territoriales
- Etablissements d'enseignement
- Bailleurs sociaux
- Etablissements sociaux et médico-sociaux
- Agences et établissements intervenant dans le secteur des secours
- Etablissements publics administratifs
- Etablissements publics à caractère industriel et commercial
- Syndicats mixtes
- Etablissements publics de coopération intercommunale
- Sociétés publiques locales

CONDITIONS TARIFAIRES

La tarification est construite sur la base d'un **coût unitaire annuel par accord-cadre souscrit**, avec des remises lors de la souscription de marchés supplémentaires.

Etablissement seul		< 100 employés	< 500 employés	+ 500 employés
	1er marché		150€ ht	300€ ht
De 20 à 50% de remise par marché supplémentaire				
Plafond		450€ ht	900€ ht	1800€ ht

Groupement		<=50 établissements	entre 50 et 100 établissements	+ de 100 établissements
	1er marché		1500€ ht	2000€ ht
De 2 à 10% de remise par marché supplémentaire				
Plafond		8100€ ht	10800€ ht	

Nous consulter



Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms

✉ 4, Place Amédée Bonnet
69002 Lyon
04 81 65 00 70

@ canut@canut.org

www.canut.org

